

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 21 avril 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 21 avril, a adopté sept délibérations du gouvernement et adopté 13 arrêtés. Il a également émis un avis.

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour deux affaires), devant le Tribunal de première instance de Nouméa (pour une affaire), devant la cour de cassation de la Nouvelle-Calédonie (pour une affaire) et devant le Conseil d'État (pour trois affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'extension d'une centrale de production photovoltaïque portant la puissance de l'installation de 24,78 kWc à 35,4 kWc sur le toit de la mairie de Maré à Tadine. Le projet vise à installer une extension de 10,62 kWc à la centrale photovoltaïque déjà existante de 24,78 kWc sur la commune de Maré.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté les liquides désinfectants pour les mains, les masques chirurgicaux, les masques dit FFP 2 et les masques de protection à usage non sanitaire à la liste des produits et matériels médicaux exonérés de taxe générale sur la consommation (TGC). Les produits doivent satisfaire aux normes de qualité admises par les autorités sanitaires du territoire (marquages CE pour les dispositifs médicaux et équipements de protection individuelle ou normes équivalentes). Cet arrêté est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté le muguet à la liste des produits soumis au taux réduit de TGC de 3 % pour la durée du mois de mai 2020. Habituellement, les fleurs importées sont soumises au taux supérieur de 22 %.

Au visa de Christopher Gygès et de Valentine Eurisouké, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé que durant l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, tout alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de plus de 80 % vendu par les industriels locaux aux pharmacies dans le but de fabriquer des solutions hydroalcooliques est considéré comme alcool à usage pharmaceutique et taxé à la taxe de consommation intérieure (TCI) de 156 F par litre d'alcool pur au lieu de 509,5 F. Les producteurs locaux devront pouvoir justifier du volume d'alcool vendu à des pharmacies lors de leur déclaration mensuelle de TCI. En raison du caractère exceptionnel de ces mesures, le projet d'arrêté fixe la durée d'applicabilité de ces dispositions au 31 mai 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à la majoration des prestations familiales. L'accueil dans les établissements de petite enfance (crèches) et les établissements scolaires ayant été suspendu à compter du 19 mars 2020, le gouvernement a institué une majoration des allocations familiales pour le travailleur salarié parent d'un enfant de moins de 16 ans pour lequel il n'a pas de solution de garde et qui subit une perte de salaire. Pour rappel, un point est égal à 379,74 francs environ.
 - en mars 2020, une majoration de 60 points pour la période de fermeture des crèches et des établissements scolaires (fermeture des crèches et des écoles du 20 au 31 mars 2020) ;
 - en avril 2020, une majoration de 120 points pour la période de fermeture des crèches et des établissements scolaires (fermeture des écoles du 1^{er} au 3 avril et du 20 au 30 avril par alternance des groupes d'élèves).

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2018-321/GNC du 20 février 2018 portant création d'une régie de recettes à la direction des achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (précision : le versement est accompagné de la justification comptable des recettes encaissées).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Mme Salia Soko-Ului en qualité de représentante titulaire, et M. Melito Finau en qualité de suppléant au sein de la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative de la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'aide au logement (désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie, des assemblées de provinces et du fonds social de l'habitat).

Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim de Mme Séverine Bonnardel en qualité de chef du service de la coordination administrative et financière de la direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 500 000 F à la Croix-Rouge.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les modalités (conditions, délai, pièces justificatives, etc.) de versement de l'allocation de chômage partiel « Covid-19 » (arrêté d'application de la délibération n° 26/CP du 11 avril 2020 instituant des mesures exceptionnelles relatives à l'épidémie de Covid-19).

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut de recherche pour le développement (IRD) à mener la campagne scientifique ALIENS dans le Parc naturel de la mer de Corail. L'objectif de cette campagne est de caractériser l'envahissement des îles Walpole, Matthew et Hunter par les espèces animales introduites à caractère envahissant et de caractériser leur impact sur la faune patrimoniale de ces îles. La campagne est prévue du 20 avril au 5 mai 2020.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais engagés pour Sarah Samedi dans le cadre de sa venue pour l'atelier scientifique sur les monts sous-marins du Parc naturel de la mer de Corail du 17 au 21 février 2020 (380 000 F).

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a pas émis d'observation sur le projet de décret relatif aux mesures exceptionnelles portant sur les modalités particulières d'organisation de la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, prévue en 2020, consécutives à l'épidémie de covid-19 (nouveau calendrier pour la révision annuelle de la liste électorale spéciale).

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.